

Atelier OF5

La dotation aménités rurales : un outil stratégique au service des territoires



Informations générales sur l'atelier

Format de l'atelier : Co-Dev'

Parcours thématique : Outils financiers pour la biodiversité

Nom des partenaires et des intervenant(e)s :

- Animation : Aurélie Philippeau & Grégoire Cochetoux, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
- Intervenants :
 - Pascal Duforestel, président du PNR du Marais Poitevin
 - Sandrine Guihéneuf, directrice du PNR du Marais Poitevin
 - Fanny Lendi-Ramirez, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement, et de la Nature



Note d'ambiance

Les participants étaient très impliqués et issus de structures variées, même s'il y avait moins de présents que d'inscrits. Les participants se sont très vite emparés du sujet, un grand besoin de débattre et de témoigner ainsi qu'une forte attente pour le partage de retours d'expérience se sont fait sentir. D'un commun accord avec les intervenants, les échanges spontanés ont pris le dessus sur l'animation initialement prévue. Plusieurs participants ont témoigné leur intérêt de pouvoir échanger sur le sujet, partager leurs inquiétudes et leurs interrogations, ainsi qu'écouter les retours d'autres territoires.



Sujets de dissensus et de consensus parmi les participant(e)s ?

Points de consensus :

- La dotation représente une opportunité pour porter des projets ambitieux aux échelles communale et supra communale
- Le caractère de libre-emploi de la dotation implique un effort de sensibilisation pluriel et constant pour inciter les collectivités à la mobiliser en faveur de la biodiversité
- L'exemplarité de l'animation mise en place par le PNR Marais Poitevin : courriers personnalisés aux communes, questionnaire sur les actions mobilisant la dotation
- La dotation reste encore trop mal connue des élus et des collectivités, notamment par rapport au changement de regard qu'apporte la réforme
- La nécessité d'ouvrir un dialogue avec les communes qui ne soit ni inquisiteur ni moralisateur

Points de dissensus :

- Le libre-emploi de la dotation compte tenu des besoins de financements des gestionnaires d'aires protégées
- La capacité pour les élus à identifier les critères d'attribution et montants de la dotation et pour les gestionnaires d'aires protégées d'influer sur son utilisation
- De plus ou moins grandes difficultés à ouvrir le dialogue en fonction des élus, territoires ou types d'aires protégées



Quelles idées marquantes les participant(e)s ont-ils évoquées ?

- Diffusion de questionnaire par le gestionnaire d'aire protégée aux communes afin d'informer et d'enclencher le dialogue sur l'utilisation de cette dotation
- Personnaliser les courriers aux communes, notamment en précisant le montant de leur dotation
- Proposer un catalogue de retours d'expérience d'actions permises par la dotation avec des entrées par type de territoires ou de milieux, déclinable à l'échelle locale
- Des retours d'expérience illustrant la pluralité des utilisations vertueuses possibles dans la lutte contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
- Ne pas hésiter à solliciter l'ensemble des acteurs pouvant accompagner la mise en œuvre du projet de territoires : gestionnaires d'aires protégées, ARB, régions, ingénieurs et entreprises du génie écologique (A-IGE-co),...
- Proposer des ateliers sur la dotation au sein de différents réseaux
- Favoriser les échanges de pair à pair entre élus
- Que la dotation devienne un argument « réflexe » pour parler des projets d'aménagement durable avec les élus



Sélection de propos accrocheurs / percutants des participant(e)s

« Pour les petites communes très rurales, la dotation est une véritable bouée de sauvetage »

Véronique Genevay, directrice adjointe du parc national de Forêts

« Il faut que l'on ait les moyens de montrer qu'au-delà de la démarche de départ, l'usage qui est fait de la dotation par les territoires est effectivement vertueux »

Pascal Duforestel, président du PNR du Marais Poitevin

« La dotation possède un effet levier très intéressant : par exemple 10 000€ investis grâce à la dotation peuvent permettre de lever un ABC à 50 000€ »

Christophe Viret, directeur Acteurs & Citoyens à l'OFB

« Il faut que la dotation devienne un argument réflexe : maintenant, je ne vais pas voir un maire sans avoir dans mon sac le montant de sa dotation aménités rurales »

Sandrine Guihéneuf, directrice du PNR du Marais Poitevin



Si vous deviez relater les échanges à quelqu'un qui n'a pas assisté à l'atelier, quels sont les 5 points que vous partageriez ?

1. Même si cela est encore inégalement conscientisé dans les territoires, la réforme de la dotation aménités rurales amène un véritable **changement de regard**, qui permet aujourd'hui une meilleure valorisation des services écosystémiques ruraux ainsi que du rôle des collectivités dans leur préservation.
2. Le **dialogue avec les élus** est essentiel pour pouvoir inciter à flécher la dotation sur des projets vertueux. Les gestionnaires d'aires protégées ont un rôle clef à jouer dans cet échange, et le moyen de sensibilisation le plus efficace reste celui du pair à pair.
3. La diversité des territoires nécessite de développer une approche pouvant se décliner localement. La collecte de **retours d'expérience** s'avère indispensable pour pouvoir aiguiller au mieux les collectivités en valorisant la dotation à chaque étape du parcours élu, et démontrer ainsi la valeur du dispositif.
4. La dotation représente une **mine d'opportunités** à divers égards. Pour les communes les plus rurales, elle peut changer complètement la donne en termes de budget. Elle peut avoir un effet levier en complétant le financement de projets plus ambitieux. Elle permet également d'imaginer des actions mutualisées à l'échelle supra communale.
5. Étant donné la relative nouveauté du sujet et le vif intérêt qu'il suscite, il apparaît comme capital de **multiplier les temps d'échanges** comme celui-ci.



Photos de l'atelier aménités rurales – Crédit photo : Anne Cazin